

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 104 (1978)  
**Heft:** 10: SIA spécial, no 2, 1978, l'aviation civile

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Secrétariat général de la SIA  
Selnaustrasse 16  
Case postale  
8039 Zurich  
Tél. 01/201 15 70

## Le projet d'ordonnance sur les finances fédérales

### Assujettissement à la TVA des travaux d'ingénieurs et d'architectes

La SIA ayant appris que le nouveau projet de loi sur les finances fédérales prévoyait derechef l'assujettissement des travaux d'architectes et d'ingénieurs à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), elle a demandé à M. Chevallaz, conseiller fédéral, un entretien qui a eu lieu le 23 janvier 1978. Le 9 février 1978, dans le cadre de la procédure de consultation, la SIA était invitée à donner son avis dans les dix jours.

La SIA a toujours défendu le point de vue suivant : elle approuve le projet d'ordonnance sur les finances fédérales, en particulier le nouveau système de taxe sur la valeur ajoutée, qui procure à la Confédération les ressources financières nécessaires à ses tâches de longue haleine et à ses investissements en travaux publics. *Toutefois, le système de TVA ne doit pas entraîner de préjudices unilatéraux ni des distorsions sur le plan des prix et de la concurrence, ni susciter des problèmes de délimitation difficiles à résoudre.* En particulier, tous les services et leurs prestataires doivent être assujettis de manière comparable. Les inconvénients de structure de l'ancien projet ont malheureusement été repris tels quels. Le nouveau projet accentue même la discrimination concurrentielle sans même envisager de mesures rectificatives appropriées.

Le message du Conseil fédéral se borne à constater laconiquement (page 869) : « Un phénomène général et inévitable est que l'activité des non-assujettis échappe à l'imposition lorsqu'elle a lieu dans leur propre entreprise et pour leurs besoins propres. Dans ce cas aussi (celui des travaux d'ingénieurs et d'architectes), il faut s'en accommoder. »

Le projet actuel accentuera la tendance des administrations publiques et des grandes entreprises du secteur privé à effectuer de manière interne des travaux tels que l'étude de projets, la planification et la direction de travaux. L'assujettissement unilatéral des bureaux d'ingénieurs et d'architectes indépendants renchérira leurs services du montant de la TVA. Ainsi se produira une distorsion supplémentaire des conditions de concurrence, alors qu'à ce jour le calcul des prestations internes ne permet même pas toujours de prendre en considération les frais généraux tels que le coût des locaux, des prestations sociales et des primes d'assurances.

Le projet fédéral, en dépit des oppositions présentées, persiste à n'envisager que l'assujettissement de certains groupes et prestations à la TVA ; en est en particulier exonérée l'activité de conseil dans les domaines juridique, économique, fiduciaire et en organisation industrielle entre autres, alors que certains de ces services sont comparables à ceux des ingénieurs et des architectes.

L'Administration fédérale des contributions imagine à tort que l'activité des ingénieurs et des architectes est une *activité d'entrepreneur*, alors qu'elle est au contraire com-

parable à celle des conseillers cités plus haut, non assujettis à la TVA. La SIA a signalé à plusieurs reprises ces différences fondamentales de nature juridique du mandat, respectivement du contrat d'entreprise.

Etant donné que la moitié environ des mandats d'étude et de construction émanent des pouvoirs publics — cantons et communes —, les moyens financiers ainsi utilisés sont considérés par la Confédération comme des « contributions ». *Cette translation des fonds publics ne saurait être le but d'un nouveau projet sur les finances fédérales.* Nous craignons que cette manière de procéder réduise le volume des mandats, car il est peu probable que les montants budgetés par les pouvoirs publics soient majorés du montant de la TVA.

*Pour toutes ces raisons, la SIA demande que toutes les prestations de services comparables soient assujetties, ou alors, en cas d'imposition partielle et unilatérale, que des mesures appropriées soient prévues.* Faute de telles mesures, il conviendrait de renoncer à assujettir à la TVA les travaux d'ingénieurs et d'architectes.

La SIA fera encore connaître son point de vue aux membres des Chambres qui, d'après le calendrier établi par le Conseil fédéral, auront à prendre position sur ce sujet dans le courant de l'année. La votation fédérale sur ce projet est fixée au mois de décembre 1978 ; si son résultat devait être positif, l'introduction de la TVA aurait lieu au 1<sup>er</sup> janvier 1980.

## Prix global et prix forfaitaire

### Quelques explications sur la base des articles 40-41 de la norme SIA 118 « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction »

Les « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction » (norme SIA n° 118) donnent la définition précise du prix global et du prix forfaitaire. D'après l'article 40, un prix global peut être convenu pour une prestation déterminée, une partie de l'ouvrage ou pour son ensemble. Ce prix est ferme ; il ne dépend pas d'une quantité. Le prix forfaitaire en revanche, selon l'article 41, se différencie du prix global en ceci que des dispositions sur d'éventuelles hausses de prix dues au renchérissement ne lui sont pas applicables.

Il se produit sans cesse des différends sur la manière d'interpréter le prix forfaitaire. Des milieux assez étendus l'interprètent comme un prix susceptible de suppléments de renchérissement, et bien des entrepreneurs sont très surpris lorsqu'un juriste ou même un juge leur explique que lorsqu'on est convenu d'un prix forfaitaire, rien ne peut être exigé au-delà, même si l'exécution du contrat a demandé plus de temps et de frais que prévu lors de la signature. On constate dans la réalité que le terme « forfait » est souvent utilisé sans qu'on comprenne bien sa signification juridique. Bien des entrepreneurs l'utilisent pour établir un prix sans procéder au métré. Il s'agit dans ce cas d'une *impropriété de terme* qui, en cas de conclusion d'un contrat sur cette base, peut avoir des conséquences désagréables pour l'entrepreneur. La jurisprudence en effet est unanime : on ne peut majorer un prix forfaitaire. Si des prix sont convenus sans établissement de métrés, ce sont des prix globaux.

Lorsqu'un entrepreneur offre un prix forfaitaire dans l'idée qu'il s'agit d'un prix global, il commet une erreur de terminologie. Le principe juridique correspondant affirme que le partenaire d'un contrat doit accepter que ce dernier se retourne contre lui si l'autre partie contractante peut en toute bonne foi le comprendre dans ce sens.

Si ses déclarations sont interprétées à l'encontre de ses intérêts, il ne saurait s'en prévaloir pour affirmer qu'il n'aurait jamais signé le contrat dans ces conditions. Ainsi, un assureur par exemple, dont les conditions étaient formulées de manière si lacunaire qu'on pouvait les interpréter dans un sens allant à l'encontre de ses intérêts, n'a pas pu faire valoir qu'à ce taux-là, il n'aurait pas signé (voir aussi l'arrêt du Tribunal fédéral 59 II 324).

De même, l'entrepreneur qui a offert un prix forfaitaire dans l'idée qu'il s'agissait d'un prix global ne saurait faire valoir que dans les circonstances données, le forfait n'est ni usuel, ni approprié, et que d'ailleurs il n'aurait alors pas fait son offre sous cette forme. Son argument — qu'il est usuel dans la branche d'utiliser le terme de forfait pour désigner un prix global — n'a pas été retenu parce qu'en majorité ses partenaires contractuels n'appartiennent pas à la branche de la construction et ignorent cet usage, et parce qu'en dehors de cette branche le « prix forfaitaire » est un terme univoque et clair, utilisé dans le sens du Code des obligations.

Il est donc recommandé à toute personne ayant une activité professionnelle dans la construction, et cela dans son propre intérêt, de ne pas user de ce terme dans un sens erroné, même si tel est fréquemment le cas, et de distinguer soigneusement à l'avenir entre « prix forfaitaire » et « prix global ».

## Nouvelles documentations SIA

Nouvelles parutions dans la série de documentation SIA, complétant les 23 ouvrages précédemment édités et contenant les textes des exposés présentés à des manifestations organisées par la Société :

### Documentation n° 24 « Tunnelbeleuchtung »

Il s'agit des textes des exposés présentés à la journée d'étude du 7 octobre 1977 organisée par le Groupe spécialisé SIA des travaux souterrains (GTS).

L'éclairage des tunnels routiers est un problème complexe, puisqu'il met en cause les besoins physiologiques et psychologiques des usagers ainsi que les exigences techniques et la rentabilité de l'exploitation. Le but de la journée était de transmettre aux maîtres d'ouvrage et aux bureaux d'études les connaissances de base nécessaires leur permettant de discuter et juger de ces problèmes en connaissance de cause.

L'ouvrage, richement illustré, réunit les textes des exposés sur les aspects ci-dessus et fournit en outre de nombreux exemples. Il contient un texte en français : « La relation des systèmes d'éclairage avec le revêtement de la chaussée et les parois, démontrée par les réalisations pratiques », de G. Prébandler. Il est complété par des exemples de calculs d'exploitation.

Un volume de 56 pages, format A4, nombreux tableaux et illustrations. Prix : Fr. 40.—.

### Documentation n° 25 « Aussenwände / konstruktive und bauphysikalische Probleme »

Textes des 21 conférences présentées (en allemand) à la journée d'information SIA/LFEM des 16/17 mars 1978, sur des problèmes de construction et de physique du bâtiment.

Les parois classiques monocouches ne peuvent guère satisfaire aux exigences qui vont croissant en matière de protection thermique des bâtiments, conformément à la Recommandation SIA n° 180/1, « Protection thermique des bâtiments en hiver ». Il faudra à l'avenir recourir aux

parois extérieures multicouches, qui seules permettent une isolation de qualité. Le but de la journée était de familiariser les ingénieurs, les architectes, les entrepreneurs et autres spécialistes de la construction avec les problèmes d'isolation des murs extérieurs et ceux de la construction conforme à ces buts.

### Sommaire :

Planung — Energie — Architektur / Sekundärkosten von Energiesparmassnahmen / Bauphysikalische Kriterien zur Beurteilung der Aussenwand / Formänderungen bei Wänden / Mechanismus der Rissebildung / Rotationsfähigkeit von Backsteinmauerwerk / Massnahmen zur Sicherung des Regenschutzes von Wandkonstruktionen / Schlagregenschutz durch Gestaltungselemente / Bewittertes Sichtmauerwerk / Die bewitterte Betonwand / Aussenputze / Fassadenstriche und Oberflächenbehandlungen / Architektur der Aussenwand / Beurteilung von Aussenwandssystemen / Iso-Modul-Backsteinmauerwerk / Zweischalenmauerwerk / Mauerwerk aus Spanformsteinen, Gasbeton und Leichtbetonsteinen / Aussenwände mit aussenliegender oder innenliegender Wärmedämmung / Erfahrungen und Untersuchungen mit aussenliegenden Wärmedämmungen in Deutschland / Vorfabrizierte, schwere Aussenwände / Vorfabrizierte, leichte Aussenwände.

Un volume de 180 pages, format A4, nombreux tableaux et illustrations. Prix : Fr. 52.—.

### Documentation n° 26 « Economies d'énergie, conception, construction et exploitation des bâtiments »

Textes des exposés présentés à la journée d'information du 21 avril 1978, organisée par le Groupe spécialisé SIA en architecture (GSA).

La crise du pétrole de 1973 a mis en évidence que le 50 % de l'énergie consommée en Suisse est consacré au chauffage des bâtiments. Il n'existe actuellement aucune formule magique permettant de supprimer les problèmes d'énergie, mais on peut tout de même mettre à profit différentes possibilités réelles d'économies énergétiques. Une meilleure coordination au niveau de l'établissement des projets, de la construction et de l'exploitation des bâtiments permettrait par exemple d'en réaliser d'importantes. Une nouvelle collaboration et une nouvelle répartition des tâches dans la construction doivent être instaurées. Elles entraîneront d'ailleurs d'importantes modifications de l'architecture.

La journée d'information du GSA a été l'occasion de présenter une façon d'envisager l'établissement des projets, la construction et l'exploitation des bâtiments dans une optique d'économie d'énergie tant du point de vue de l'architecte que de l'ingénieur, du physicien du bâtiment et de l'économiste. Les participants ont pu prendre conscience qu'une telle optique doit être globale et tenir compte des aspects géométriques, climatiques, physiques et temporels, tant il est vrai que différents types d'énergie sont mis en œuvre dans la construction et l'exploitation des bâtiments, la production des matériaux de construction, la réparation des dégâts durant la durée de vie de l'immeuble jusqu'à sa démolition, infrastructure comprise.

Prix : Fr. 30.— (édition bilingue).

Les ouvrages ainsi que leur catalogue complet sont disponibles au Secrétariat général de la SIA.

## Normes SIA : nouvelles parutions

Les nouvelles normes suivantes viennent de sortir de presse et sont désormais disponibles au Secrétariat général de la SIA. Veuillez les commander au moyen du talon de commande en page d'annonces 12. Rabais habituel pour les membres SIA, qui voudront bien indiquer leur appartenance en cochant les cases ad hoc.

### **Norme n° 191 « Tirants d'ancrage »**

Cette matière n'ayant pas fait l'objet d'une normalisation jusqu'à présent, il a fallu élaborer cette norme de toutes pièces. Les règlements étrangers étant également à leurs débuts, on n'a pu s'en inspirer que très sommairement. Le but de la norme est de doter ce mode de construire d'une terminologie précise et de fournir aux hommes de métier des définitions uniformes leur permettant de parler le même langage dans tout le pays. La norme règle les tâches et devoirs de l'auteur du projet, de la direction des travaux et de l'entrepreneur.

Dans le domaine de l'étude du projet, du calcul et du choix des dimensions, la norme indique les coefficients de sécurité qu'il faut adopter en fonction de la durée de vie de l'ancrage et du degré du risque encouru. Pour les parois de soutènement à un ou plusieurs niveaux d'ancrage, la norme prescrit le calcul avec une poussée des terres constante (diagramme rectangulaire selon Terzaghi-Peck).

La réception des travaux d'ancrage s'effectue à l'aide de l'épreuve de mise en tension, qui permet de vérifier la résistance et la déformation d'un tirant. Le déroulement de cette épreuve et de celle qui concerne les tirants d'essai fait donc l'objet de prescriptions détaillées.

Pour la mise en soumission et l'offre, la norme indique les règles concernant le métré, ainsi que les prestations comprises ou non dans l'offre.

Prix : Fr. 52.— (existe en français et en allemand).

### **Norme n° 215 « Liants minéraux »**

Cette norme remplace la norme 115 datant de 1953, dont les essais de contrôle étaient en partie dépassés. Les caractéristiques prescrites ont été adaptées à l'état actuel des connaissances, et les prescriptions relatives au contrôle élargies. Cette norme révisée fournit une base de contrôle de qualité moderne pour les ciments produits ou utilisés en Suisse, les chaux hydrauliques, les chaux aériennes et les plâtres de construction.

Prix : Fr. 38.— (existe en français et en allemand).

### **Recommandation n° 358 « Balustrades, parapets et allèges, mains courantes »**

La recommandation n° 358 a été entièrement revue à la demande générale du Bureau de prévention des accidents (BPA) et des milieux de l'Inspection des constructions. Les règlements établis dans le cadre de la législation ne sont pas toujours suffisants. Il convient en particulier d'accorder une attention accrue à la protection des personnes et notamment des handicapés.

La recommandation, par l'image et le texte, donne des indications sur la terminologie, les bases d'étude des projets, la construction et les contrôles. Elle est la première d'une série de publications qui traiteront de la protection des personnes dans les bâtiments.

Prix : Fr. 18.— (existe en français et en allemand).

### **Recommandation n° 3 relative à l'application des règlements 102, 103, 104 et 108 « Emploi de la méthode des graphes réticulaires dans la construction »**

Il s'agit d'une recommandation touchant les règlements concernant les honoraires n°s 102, 103, 104 et 108. Le graphe réticulaire fournit des données sur les délais, les activités, les dépendances, le cas échéant les coûts et les capacités. Il doit fournir rapidement des informations sûres facilitant les décisions des maîtres d'ouvrages, bureaux directeurs, conseillers, spécialistes, entrepreneurs, fournisseurs ou de la direction des travaux.

Prix : Fr. 2.— (existe en français et en allemand).

### **Recommandation SIA 199 « Etude du massif rocheux pour les travaux souterrains »**

La recommandation n° 199 complète la norme n° 198, « Travaux souterrains ». Elle a pour but de faire progresser l'harmonisation des méthodes et définitions utilisées pour le recensement des propriétés techniques des roches en vue de constructions souterraines. Elle favorise l'entente et la collaboration des spécialistes participant à un ouvrage souterrain, en premier lieu des ingénieurs et des géologues. Elle facilite en outre le recensement statistique des valeurs caractéristiques des roches et la transposition de connaissances et d'expériences acquises sur de nouveaux ouvrages. Elle peut donc, utilisée à bon escient, contribuer à une exécution rationnelle et sûre des travaux.

Prix : Fr. 48.— (existe en français et en allemand).

### **Norme n° 242 « Crépissages et travaux de plâtrerie »**

Cette norme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1978, en remplacement de la norme n° 125, « Conditions spéciales et mode de métré pour les travaux de plâtrerie » du 17 mai 1963 et les articles de la norme n° 119, « Conditions spéciales et mode de métré pour les travaux de terrassement et de maçonnerie » concernant les travaux de plâtrerie. La norme n° 242 est valable entre autres pour tous les travaux de plâtrerie, qu'ils soient effectués par un maçon ou un plâtrier-peintre. Elle est le résultat d'une mise à jour et refonte des deux normes citées plus haut, à la suite des mutations intervenues dans ce domaine tant en ce qui concerne les matériaux que les techniques d'application. C'est d'ailleurs ce qui a fait traiter en détail les chapitres 1 (« Terminologie »), 2 (« Etude du projet »), 4 (« Matériaux ») et 5 (« Exécution »). Comme la norme est également utilisée en annexe aux contrats entre maîtres d'ouvrage et entrepreneurs, elle contient sous 7 (« Prestations et fournitures ») toutes les données y relatives, telles qu'indications sur les prestations comprises ou non comprises. On a également tenu à décrire de façon claire et compréhensible le « métré des travaux comptés au prix unitaire ».

Prix : Fr. 42.— (n'existe qu'en français).

### **Nouvelle parution dans le cadre du dossier administratif SIA**

#### *Formule de réception SIA 1029*

La formule de réception SIA 1029 facilite aux participants d'une construction une réception correcte selon la norme SIA n° 118, « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction » (1977). Elle se présente sous forme d'un bloc de 50 formules avec trois doubles et feuillet intercalaire. Au verso de la couverture figurent les indications de réception de l'ouvrage selon la norme n° 118.

Prix : Fr. 13.— le bloc de 50 formules.

### **Nouvelles brèves**

#### **Votre collection de normes SIA est-elle complète et êtes-vous abonné aux nouvelles parutions ?**

La collection complète des normes, directives et recommandations SIA est disponible dans trois classeurs fédéraux avec séparations. L'ouvrage complet vaut à ce jour Fr. 2016.— Il est vendu Fr. 1200.— (membres SIA : Fr. 720.—). On peut s'abonner aux nouvelles parutions, dont l'expédition suit automatiquement dès la sortie de presse avec, en outre, un rabais de 10 % sur le prix de liste. Veuillez demander le catalogue détaillé avec le bulletin de commande au Secrétariat général de la SIA.

## Vademecum pour organisateurs de cours de perfectionnement

Cette publication, éditée par la Commission suisse pour la formation continue des ingénieurs et des architectes (WBK, Tannenstrasse 1, Zurich), fait suite à celle qui s'adressait aux conférenciers. Elle traite de la préparation des cours, des objectifs du point de vue thématique et financier, des disponibilités en temps et en personnel, du choix des conférenciers et de l'harmonisation des exposés. Énumération des travaux à effectuer avant et pendant le cours, ainsi qu'après sa clôture.

Brochure de 32 pages, format A6, sous couverture plastifiée. En vente au Secrétariat général de la SIA, au prix de Fr. 10.—.

## Génie parasismique

L'« International Association for Earthquake Engineering » (IAEE), fondée en 1963, a déjà organisé cinq conférences. Les spécialistes intéressés de notre pays ne manquent naturellement pas de s'associer pour étudier les problèmes qui se posent dans ce domaine. Le Comité central a chargé le Groupe spécialisé des ponts et charpentes (GPC) de constituer une délégation nationale près l'IAEE et l'« European Association for Earthquake Engineering » (EAEE). Le président de la délégation nationale, M. J. Studer, a bien voulu se mettre à disposition pour cette charge. Le professeur H. Bachmann fonctionne comme intérimaire et comme homme de liaison avec le comité du Groupe GPC.

En outre, une délégation technique a été constituée au plan suisse, sous la direction de M. E. Glauser ; le professeur H. Bachmann en assure la coordination avec le comité du GPC.

Le groupe spécialisé invitera plusieurs personnalités à accorder leur collaboration à la délégation technique, et la possibilité de s'y associer reste ouverte à toute personne intéressée. Les journées d'étude du GPC qui auront lieu à l'EPFZ-Hönggerberg les 29 et 30 septembre prochain seront consacrées au problème de la construction parasismique. A cette occasion, on présentera les buts et les fonctions des délégations.

## Le tarif B

La Direction des Constructions fédérales et l'Office fédéral des routes et des digues ont fait savoir par circulaire que les taux du tarif B communiqués par la SIA à ses membres le 1<sup>er</sup> février 1977 seraient appliqués par les organes fédéraux et cantonaux concernés dès le 1<sup>er</sup> février 1978. Les tarifs SIA du 1<sup>er</sup> mars 1977 sont ainsi adoptés par la Confédération et les cantons. Ils correspondent au niveau 727 de l'indice des salaires de l'OFIAMT (total du personnel salarié).

Les circulaires indiquent en outre que les propriétaires de bureaux n'ont plus à fournir l'attestation qu'ils ont versé une allocation de renchérissement à leur personnel.

Les taux d'honoraires selon le tarif B peuvent être obtenus au Secrétariat général de la SIA, au prix de Fr. 3.—.

## Nouveaux membres romands admis en 1977

Nom	Profession	Section
Acovic, Milos	Ing. civil	Neuchâteloise
Ador, Jean-Pierre	Arch.	Genève
Ammann, Paolo, Dr	Géol.	Tessin
Andenmatten, Stefan	Ing. génie rural	Valais
Arsich, Jorge	Arch.	Genève
Auberson, Paul	Arch.	Isolé étranger
Ballmer, Jean-François	Ing. chim.	Jurassienne
Berney, Olivier	Ing. civil	Vaudoise
Bertholet, Jacques	Ing. civil	Valais
Bolliger, Walter	Ing. civil	Vaudoise

Bonomi, Brunello	Arch.	Vaudoise
Bortolotti, André	Ing. civil	Vaudoise
Bosshard, François	Ing. méc.	Vaudoise
Brélaz, Pierre	Ing. chim.	Vaudoise
Bruchez, Philippe	Ing. civil	Valais
Brügger, Alfred	Ing. civil	Genève
Bucher, Max	Arch.	Vaudoise
Busolini, Maria-Luisa	Arch.	Tessin
Cantoni, Sandro	Arch.	Tessin
Carrard, Thierry	Ing. civil	Vaudoise
Chamorel, Pierre-André	Ing. él.	Vaudoise
Chapuis, Jacques	Ing. civil	Vaudoise
Combe, Jean	Ing. forestier	Isolé étranger
Cuttat, Henri	Ing. agr.	Jurassienne
Daglish, Jeremy	Ing. civil	Vaudoise
Debons, Jean-Paul	Ing. civil	Valais
Dumont, André-Gilles	Ing. civil	Vaudoise
Dubois, Jacques-Michel	Ing. civil	Vaudoise
Dürr, Andreas	Arch.	Genève
Elnaggar, Mohammed	Ing. civil	Vaudoise
Epiney, Nestor	Ing. chim.	Genève
Eschmann, Marcel	Arch.	Jurassienne
Farron, Jean-Pierre	Ing. forestier	Jurassienne
Feddersen, Pierre	Arch.	Genève
Fedel, Mohamed-Larbi	Ing. civil	Vaudoise
Fortis, Daniel	Ing. civil	Genève
Gertsch, Alain	Ing. civil	Vaudoise
Gétaz, Henri	Ing. civil	Fribourg
Giezendanner, Walter	Ing. civil	Genève
Girard, Luc	Ing. civil	Vaudoise
Glenz, Louis	Ing. civil	Valais
Godinat, Marcel	Ing. forestier	Jurassienne
Grand, Jean-Pierre	Arch.	Genève
Grangier, Alain	Ing. civil	Vaudoise
Grau, Joseph-Marie	Ing. génie rural	Vaudoise
Grignoli, Fabrizio	Ing. civil	Tessin
Grimm, Claude	Ing. chim.	Jurassienne
Gross, Pascal	Ing. civil	Valais
Herbez, Georges	Ing. forestier	Vaudoise
Huynh, Tu Kinh	Arch.	Vaudoise
Kempf, Aline	Ing. civil	Vaudoise
Kolecek, Ivan	Arch.	Vaudoise
Krekcic, Peter	Arch.	Valais
Kummer, Erwin	Ing. civil	Vaudoise
Lambert-Lonchamp, Josette	Arch.	Vaudoise
de Lavallaz, Antoine	Arch.	Valais
Lubicz, Christian	Arch.	Vaudoise
Macquat, Jacques	Arch.	Valais
Melly, Pierre	Ing. civil	Valais
Mestelan, Patrick	Arch.	Vaudoise
Meystre, Alain	Arch.	Neuchâteloise
Micol, Jean-V.	Ing.-méc.	Vaudoise
Milliquet, Richard	Ing. méc.	Vaudoise
Monnin, Michel	Ing. forestier	Jurassienne
Moser, Sylvie-Florence	Arch.	Neuchâteloise
Müller, Marcel	Ing. civil	Vaudoise
Nardin, Michel	Ing. civil	Neuchâteloise
Nguyen, Minh Chau	Ing. mécanicien	Vaudoise
N'koue N'Kongo, Maximin Paul	Arch.	Vaudoise
Noppel, René	Ing. chim.	Vaudoise
Parietti, Pierre	Ing. civil	Jurassienne
Peitrequin, Olivier	Ing. génie rural	Vaudoise
Perrin, Michel	Ing. génie rural	Vaudoise
Pingat, Jean-Claude	Ing. civil	Vaudoise
Pohl, Luca	Ing. civil	Tessin
Praplan, Roger	Arch.	Genève
Roches, Didier	Ing. forestier	Jurassienne
von Rohr, Marc	Arch.	Vaudoise
Rossel, René	Arch.	Genève
Schapira, Alfred	Ing. méc.	Genève
Schmid, Gerhard-Nikolaus	Ing. génie rural	Valais
Schoop, Walter	Ing. civil	Vaudoise
Studer, Beat	Ing. génie rural	Tessin
Tripet, Jacques-Robert	Ing. civil	Fribourg
Voinescu, Nicolae, Dr	Ing. méc.	Vaudoise
Vuadens, Jean-Michel	Ing. génie rural	Valais
Wenk Thomas	Ing. civil	Vaudoise
Willi, Daniel	Ing. civil	Vaudoise
Wyden, Ernest	Arch.	Valais
Zavoli, Yvaldo	Arch.	Genève

## Union Internationale des Architectes UIA

### Historique

L'UIA est une fédération internationale de sociétés d'architectes qui compte actuellement 70 sections nationales groupées en cinq régions géographiques : Europe occidentale, Europe de l'Est et Proche-Orient, Amériques, Asie et Australie, Afrique, et représentant environ 300 000 architectes du monde entier.

L'UIA a été fondée en 1948 à Lausanne. Elle est issue des travaux communs du « Comité permanent international des architectes » (CPIA) créé par les Français en 1864 déjà, et des « Réunions internationales d'architectes » (RIA) fondées sous la direction d'Auguste Perret. Il ne

fut pas possible d'intégrer également les « Congrès internationaux d'architecture moderne » (CIAM) inspirés par Le Corbusier, mais ceux-ci furent dissous par la suite.

L'assemblée constituante, à laquelle prirent part des délégués de 22 pays, était placée sous le patronage d'un comité qui comprenait entre autres les présidents de la SIA et de la FAS. Elle nomma président de l'UIA Sir Patrick Abercrombie (Royaume-Uni), tandis que M. *Paul Vischer*, de Bâle, devenait l'un des trois vice-présidents. Elle fut immédiatement suivie, à Lausanne également, du premier congrès de l'Union, consacré au thème « L'architecte devant ses tâches nouvelles » et inauguré par un discours du Conseiller fédéral Philippe Etter. La place nous manque pour relater en détail ici les travaux du congrès et évoquer les nombreuses festivités qui marquèrent la naissance de l'UIA. Un ouvrage intéressant, illustré de savoureux dessins de Géa Augsburg, a été consacré à ces événements. Il peut être consulté au secrétariat de la section suisse de l'UIA, à Zurich.

### Structure

L'organe législatif de l'UIA est l'*Assemblée*, qui se réunit au moins une fois tous les trois ans et se compose des délégués des sections nationales, dont le nombre — de 1 à 7 — est proportionnel à l'effectif des architectes que la section représente ; la Suisse a droit à cinq délégués.

L'organe exécutif est le *Conseil*, qui se réunit au moins une fois par an. La Suisse y est actuellement représentée par le professeur *Ch. Ed. Geisendorf*, de l'EPFZ, nommé en 1975 *trésorier* de l'UIA — après avoir présidé pendant plus de quinze ans la section suisse — et qui fait partie en cette qualité aussi du Bureau, organe exécutif restreint. Le Conseil a institué un *Collège des délégués*, organe d'exécution qui seconde le secrétaire général, chaque délégué étant chargé d'un domaine particulier. Le délégué du Conseil chargé des relations avec les organisations internationales est M. *A. Rivoire*, à Genève.

Le siège de l'UIA est à Paris où fonctionne le secrétariat général, placé sous la direction du *secrétaire général*, M. *Michel Weill* (France).

Le *président* de l'UIA est nommé pour la période qui sépare deux assemblées ordinaires. C'est actuellement M. *Jai Rattan Bhalla* (Inde).

### Buts principaux

A la recherche des buts énoncés dans ses Statuts, l'UIA « se doit principalement de participer à l'amélioration des conditions de vie des hommes, afin de répondre à leurs aspirations de bien-être matériel et spirituel, plus particulièrement dans les pays en voie de développement. Elle doit faciliter l'évolution des pratiques et des méthodes d'enseignement de l'architecture et de l'urbanisme et favoriser les échanges entre praticiens de diverses disciplines, utilisateurs, enseignants et étudiants. Elle a pour mission de représenter l'ensemble des architectes, leur activité et ses développements vers l'aménagement, l'urbanisme, la programmation et la gestion, la production industrielle et artisanale, etc., plus particulièrement dans le cadre des relations internationales :

- entre les organisations d'architectes et les architectes des différents pays ;
- avec les organisations non gouvernementales parallèles, en vue de développer les contacts interdisciplinaires ;
- avec les institutions intergouvernementales : ONU, UNESCO, OMS, OIT, etc., dont l'UIA est dans son domaine le seul partenaire officiellement reconnu. »  
(Extrait d'un dépliant d'information sur l'UIA.)

### Activités

Le programme triennal d'activités de l'UIA est fixé par l'Assemblée. Celle de 1975 a demandé que soient traitées par priorité l'évolution des rapports entre la société et les architectes, permettant à ces derniers de prendre de nouvelles responsabilités à tous les niveaux de décision, ainsi que l'éducation de base et la formation permanente.

Pour l'étude des problèmes particuliers, l'UIA a institué un certain nombre de *groupes de travail et deux commissions régionales*. La Suisse est représentée dans plusieurs de ces organismes, comme le montre le tableau ci-dessous :

Groupe de travail « Aménagement »
Claude Wasserfallen, Lausanne
Cédric Guhl, Zurich, suppléant
Groupe de travail « Habitat »
Hans Hubacher, Zurich
Alin Décoppet, Lausanne, suppléant
Groupe de travail « Sports et loisirs »
Bernard Meuwly, Lausanne
Groupe de travail « Construction et industrialisation »
Jean Duret, Genève (secrétaire de ce groupe)
Groupe de travail « Espaces éducatifs »
Jean-Pierre Cahen, Lausanne
Groupe de travail « Santé publique »
Hans Spitznagel, Zurich
Groupe de travail « Concours internationaux »
Paul Morisod, Sion
Groupe de travail « Lieux de travail »
Pas de représentant suisse
Commission « Exercice de la profession »
Alin Décoppet, Lausanne
Commission « Formation de l'architecte »
Pas de représentant suisse

Parmi les autres activités importantes de l'UIA, il convient de signaler les *congrès*, ouverts à tous les architectes et qui réunissent tous les trois ans 3000 à 4000 architectes et représentants de disciplines parallèles venant du monde entier. Les congrès sont axés sur un thème général, en relation, s'il y a lieu, avec les activités des groupes de travail.

Le prochain congrès se tiendra du 23 au 27 octobre 1978 à Mexico, sous le titre général « Architecture et développement national ».

### Section suisse

La section suisse de l'UIA groupe tous les architectes membres de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), de la Fédération des architectes suisses (FAS) et de la Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI). Elle est administrée par un comité qui comprend trois représentants de chacune des associations, un représentant des EPF (professeur Ch.-Ed. Geisendorf) et un représentant de la Confédération (J. W. Huber, directeur des constructions fédérales). Le *président* actuel de la section suisse est M. *A. Rivoire*, à Genève, le vice-président M. *C. Guhl*, à Zurich. Le secrétariat est géré par le secrétariat général de la SIA, à Zurich, M<sup>lle</sup> D. Haldimann agissant comme secrétaire.

Le comité de la section suisse se réunit environ trois fois par année pour traiter sur le plan national les affaires dont s'occupe l'UIA et préparer en particulier la participation suisse aux manifestations de l'Union : assemblée, congrès, séminaires et autres. Les membres des organes de travail assistent aux séances du comité et font rapport à cette occasion sur les travaux du groupe auquel ils appartiennent. Il est prévu de créer en Suisse des « groupes d'appui » qui seconderaient dans leur activité les membres des organes de travail et permettraient de regrouper les bonnes volontés et de représenter plus largement l'opinion des

architectes suisses sur certains des problèmes dont s'occupent les organes de travail.

### Présence de la Suisse

La Suisse a pris dès le début une part active aux travaux de l'UIA. Le comité d'organisation de l'assemblée constituante de 1948 à Lausanne comptait plusieurs personnalités qui ont apporté pendant vingt ans ou plus — et, pour certaines, continuent d'apporter — une très importante contribution aux travaux de l'Union. Citons les noms de MM. *Jean Tschumi*, président du comité d'organisation, puis président de l'UIA de 1953 à 1957, *William Dunkel*, ancien président, et *Ernest-F. Burckhardt*, ancien secrétaire de la section suisse, *Léon Jungo*, ancien directeur des constructions fédérales, et surtout *Jean-Pierre Vouga* qui fut pendant longtemps, comme délégué aux groupes de travail, une des chevilles ouvrières de l'UIA. Cette collaboration s'est poursuivie au travers des décennies et elle est maintenue vivace grâce au dévouement d'un certain nombre d'architectes que nous ne pouvons tous nommer, mais qui accomplissent dans les organes de l'UIA un travail important et reconnu sur le plan international. Par ailleurs, il serait souhaitable qu'un nombre plus grand d'architectes en Suisse s'intéressent aux travaux de l'UIA et offrent leur concours. Nous savons que — malgré tous les efforts faits pour intensifier l'information — certains architectes ignorent même qu'ils font partie de l'Union internationale par l'intermédiaire de leur association professionnelle, SIA, FAS ou FSAI. Aussi sommes-nous reconnaissants au rédacteur du *Bulletin technique* de nous avoir donné l'occasion de battre le rappel !

Adresse pour tous renseignements : Secrétariat de la section suisse de l'UIA, c/o SIA, Selnaustrasse 16, 8001 Zurich, tél. (01) 201 15 70.

### Concours international « Abu Dhabi Tourist Tower »

L'UIA a appris, par la presse, qu'un concours a été lancé pour la construction d'une tour à Abu Dhabi.

N'étant pas en possession du règlement ni du programme, l'UIA fait savoir aux organisateurs qu'elle désapprouve une telle compétition.

### Manifestations SIA 1978/79

#### Mai 1978

26 Berne Assemblée générale du Groupe spécialisé SIA pour l'aménagement du territoire et l'environnement (GAE) et journée d'information sur la nouvelle loi fédérale sur la protection de l'environnement

#### Juin 1978

14-15 Bregenz Excursion du Groupe spécialisé SIA des travaux souterrains au tunnel du Pfänder et visite des cavernes des usines de l'III/Langenegg

16 Berne Assemblée des délégués

29 Zurich Assemblée générale de la Société des éditions des Associations techniques universitaires SEATU.  
Assemblée générale de la Maison SIA SA

#### Juillet 1978

4-7 Rügel/ Seengen (Argovie) **Méthodes de direction modernes**, cours du Groupe spécialisé des ingénieurs forestiers

#### Août 1978

26 Baden Excursion du Groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et l'environnement

30 Assemblée de fondation et générale du Groupe spécialisé « Gestion des bureaux d'études »

#### Septembre 1978

21 EPFZ **Examen de la compatibilité avec l'environnement** : un aspect important de la loi fédérale sur la protection de l'environnement. Séminaire du GAE

29/30 EPFZ **Activités des constructeurs suisses à l'étranger. Constructions parasismiques** : journée d'études et assemblée générale du GPC

#### Octobre 1978

20 Conférence des présidents

#### Novembre 1978

25 Berne Assemblée des délégués

#### Février 1979

20-25 Bâle Swissbau

#### Mars 1979

15-16 Zurich Toits plats et pentus : problèmes de construction et de physique du bâtiment. Journées d'étude SIA/LFEM

#### Juin 1979

15-16 Valais Journée SIA

### Protection de l'environnement : comment aller de l'avant ?

*Journée d'information GAE*

*Berne, 26 mai 1978*

Le maintien de la qualité de l'environnement demande des sacrifices. Les citoyens des milieux les plus divers auront à se familiariser avec la nouvelle loi fédérale sur la protection de l'environnement. La journée d'information organisée par le Groupe spécialisé SIA pour l'aménagement du territoire et l'environnement (GAE) vise à expliquer la nouvelle loi et à présenter les points de vue des différents groupes touchés. Une table ronde permettra de rapprocher les points de vue ou d'en approfondir les motifs. La journée vise également à dégager les réponses des différents milieux aux questions-clés et à aider les citoyens à se faire une idée objective du problème dans le cadre de la procédure de consultation.

La manifestation aura lieu au Kursaal de Berne, à la suite de l'assemblée générale du Groupe, de 10 h. 15 à 16 h. 45 environ.

#### Programme

10 h. 15 Ouverture de la journée : H. U. Scherrer.  
Grusswort : Bundesrat H. Hürlimann.

10 h. 30 *Präsentation*  
Der Gesetzesentwurf : T. Fleiner, B. Böhlen.

11 h. 25 *Stellungnahme*  
Standpunkt des Juristen : H. Rausch.  
Point de vue des cantons : C. Wasserfallen.

12 h. 15 Repas en commun.

14 h. 00 Standpunkt der Privatwirtschaft :  
— Beispiel Chemie : H. Gysin.  
— Beispiel Zementindustrie : H. Stamm.

14 h. 50 Standpunkt der Umweltschutzkreise : B. Wehrli.

15 h. 15 *Gespräch am runden Tisch*  
Teilnehmer : Referenten.  
Diskussionsleiter : R. Schatz.

16 h. 30 Schlusswort : H. U. Scherrer.

Finance de participation : Fr. 100.— (membres SIA : Fr. 80.— ; GAE : Fr. 60.—), y compris le repas de midi, le café et la documentation.

Programme détaillé et inscription au Secrétariat général de la SIA, jusqu'au 19 mai 1978.

## Diriger sans autoritarisme

Rügel/AG, 4-7 juillet 1978

Le Groupe spécialisé SIA des ingénieurs forestiers organisera, du 4 au 7 juillet 1978, un cours (en allemand) sur les méthodes de direction modernes, qui aura lieu au Centre de congrès de Rügel près Seengen (Argovie). La direction d'une exploitation dépend dans une mesure appréciable de l'esprit de collaboration du personnel. Persuasion et motivation permettent d'y faire appel en faisant comprendre les objectifs de l'entreprise et d'obtenir ainsi la collaboration à leur mise en œuvre. Un chef avisé évitera ainsi de donner des ordres mais aura recours à la psychologie, aux explications, aux entretiens, pour obtenir l'adaptation des buts personnels à la stratégie de l'entreprise.

Le cours traitera de la façon de poser les problèmes, de rechercher des solutions et de prendre des décisions. Il s'adresse avant tout aux ingénieurs forestiers inspecteurs d'arrondissements. Toutefois, les problèmes traités étant d'intérêt général, d'autres personnes en situation dirigeante pourront également en tirer profit. Programme et inscription au Secrétariat général de la SIA.

Finance de participation : Fr. 450.— (membres SIA : Fr. 380.—).

## Activité des Suisses à l'étranger Constructions parasismiques

Journée d'étude et assemblée générale du GPC  
Zurich, EPFZ-Hönggerberg, 29-30 septembre 1978

Le premier thème sera traité le vendredi 29 septembre, le second le samedi 30 septembre.

Le but de ces journées est de mettre en évidence l'activité passée et surtout présente des ingénieurs, architectes et entrepreneurs suisses à l'étranger. Le vendredi, des études de cas permettront de traiter des problèmes techniques, d'organisation et de politique d'entreprise. Le samedi permettra d'exposer une synthèse du phénomène sismique et des conséquences à en tirer pour la construction. Le point culminant de la manifestation sera la conférence de synthèse du professeur Newmark, sommité nord-américaine en la matière.

La manifestation sera complétée par une exposition sur le thème « Où et pourquoi les Suisses bâtissent-ils à l'étranger et qui sont-ils ? » Un catalogue illustré, avec de nombreux textes, est en préparation.

Programme (dès juillet), renseignements et inscriptions au Secrétariat général de la SIA. Les membres du GPC et les ingénieurs civils SIA recevront le programme directement.

## EPFZ

### Expositions au foyer «E»

27.4-17.5 : Urbino, Travaux des étudiants

18.5-7.6 : Prix d'encouragement de l'industrie suisse de la construction métallique

8.6-28.6 : Bildnerisches Gestalten, Travaux des étudiants

29.6-13.7 : Travaux semestriels

### Conférences

Prochaines manifestations du Département d'architecture

Conférences du jeudi à 17 h., en l'auditoire HIL E 4 de l'EPFZ, Hönggerberg :

Die ungarische Architektur der letzten 15 Jahre : György Vadász, Budapest, 11 mai.

Jugoslavische Architektur nach dem 2. Weltkrieg : Janez Lajovic, Ljubljana, 18 mai.

The role of vernacular architecture today : Paul Oliver, Dartlington, 1<sup>er</sup> juin et 15 juin.

Wohnhäuser im Leichtbau aus industriellen Massenprodukten mit Minimalverschnitt : Walter Segal, Londres, 22 juin.

---

Rédacteur : J.-P. WEIBEL, ingénieur

---

## DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir page 10 des annonces

---

## Informations diverses

### Construire dans les pays en voie de développement avec la structure spatiale Varitec

(Voir photographies page couverture)

Le système de construction Varitec s'adapte aux besoins et offre un moyen de projeter et réaliser rapidement des bâtiments en Suisse et à l'étranger (par exemple délai de livraison pour une structure de 3000 m<sup>2</sup> : 4 semaines). Empilables et légers, les éléments de construction Varitec se transportent facilement : condition idéale pour l'exportation dans les pays en voie de développement.

Varitec est un système de construction en acier pour la réalisation économique de structures de portées jusqu'à 60 m et plus pour bâtiments industriels et d'entreposage, supermarchés, halles de sport et d'exposition, centres de distribution, pavillons, etc.

Notre grande expérience et le know-how pour trouver les solutions optimales sont mis à la disposition des architectes, ingénieurs, entreprises générales et maîtres d'ouvrage.

Quelques références :

- Auditoire et bibliothèque, Université de Lausanne  
architecte : F. Brugger, arch. FAS/SIA, Lausanne  
ingénieur : F. Matter, ing. EPFZ/SIA, Lausanne 1 700 m<sup>2</sup>
- Centre attique, EPF Lausanne à Ecublens 11 000 m<sup>2</sup>  
architecte : Zweifel + Strickler + Associés, FAS/SIA, Lausanne  
ingénieurs : A. Hunziker + J.-P. Marmier, EPFL/SIA, Lausanne ; F. Matter, EPFZ/SIA, Lausanne ; Minikus + Witta + Partenaires, EPFZ/SIA, Zurich
- Auditoire et jardin d'hiver, Centre horticole, Lullier 1 000 m<sup>2</sup>  
architecte : A. Damay, M. Frey, architectes SIA, Carouge  
ingénieur : Fol + Duchemin, EPFL/SIA, Genève
- Halle de gymnastique, Mutschellen BL 800 m<sup>2</sup>  
architecte : U. Burkhard + A. Meyer + M. Steiger, arch. SWB, Baden  
ingénieur : Minikus + Witta + Partenaires, EPFZ/SIA, Baden
- Bâtiment administratif et d'entreposage Markt RFA ; architecte : W. Blaser, SWB/BDA, Bâle 2 900 m<sup>2</sup>
- Toiture de la cour, Gymnase Bäumlhof, Bâle 500 m<sup>2</sup>  
architecte : Vischer, arch. SIA/FAS, Bâle  
ingénieur : Gruner SA, Bâle

Planification : en coopération avec les architectes et les ingénieurs.

Livraison et montage : par Stienen + Tröhler SA, BP, 3001 Berne, tél. (031) 25 43 56 ; pour la Suisse romande, en coopération avec des entreprises sur place.

Licences/représentations : en Allemagne, France, Belgique, Hollande, Autriche et Espagne.